

PARTENARIAT EXCLUSIF GÉNÉRATIONS MOUVEMENT 54 ET GROUPAMA GRAND EST



OFFRE SPÉCIALE ASSURANCE

Génération Mouvement Meurthe-et-Moselle
négociée par votre fédération départementale



Auto
JUSQU'À -10%



Habitation
JUSQU'À -10%



Santé
-10%



Garantie accidents de la vie
-50% (à valoir sur la 1^{ère} année de cotisation)

ET AUSSI DES AVANTAGES SUR LES SERVICES



**Groupama
Box Habitat**

- 5 %

sur les mensualités d'abonnement
au système de Télésurveillance
des biens

- 50 %
minimum

sur le stage de perfectionnement
à la conduite

- 10 %

sur le contrat d'assurance auto pour
les sociétaires GGE et adhérents GM

Centaure

Pour une conduite plus sûre

POUR BÉNÉFICIER DES CES OFFRES PRIVILÉGIÉES
DEPUIS CHEZ VOUS : **RIEN DE PLUS SIMPLE !**

Par un simple clic sur ce lien

En scannant ce QR code

<https://extranet-partenaire.groupama.fr/partners/1151/j0026z5grfga0s2ez60wviu9n-klihwagihqrhvvg2n5r>





ÊTRE SOCIÉTAIRE GROUPAMA, C'EST BÉNÉFICIAIRE DE SERVICES ET DE GARANTIES UTILES AU QUOTIDIEN

AUTO



VOTRE VOITURE EST IMMOBILISÉE

Si votre voiture est immobilisée à la suite d'un accident, en choisissant un de nos garages partenaires, vous bénéficiez du service Auto Presto, avec :

- Dépannage en cas d'accident,
- Véhicule de prêt le temps des réparations,
- Votre véhicule, réparé, et livré sur le lieu de votre choix,
- Les réparations de votre voiture accidentée garanties à vie.

ÉCONOMISER SUR LA FRANCHISE D'UN VÉHICULE LOUÉ

Si vous louez un véhicule, vous conservez l'essentiel des garanties de votre contrat conduire. C'est automatique et gratuit ! En cas d'accident, Groupama prendra en charge la différence de franchise entre celle prévue dans votre contrat Conduire et celle prévue par le loueur.

HABITATION



VOS INDEMNITÉS VERSÉES DIRECTEMENT

En cas de petit sinistre et afin d'accélérer la procédure d'indemnisation, le règlement du sinistre peut se faire de « gré à gré », c'est-à-dire rapidement et sans intermédiaire. Tout se fait par téléphone et en un seul appel.

ALLO TRAVAUX

En cas de sinistre plus important, par exemple un dégât des eaux : un réseau d'artisans professionnels est à votre disposition, Groupama vous mettra en relation avec un professionnel qui réalisera les travaux et vous n'aurez aucun frais à avancer.

GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE



PRÉVOYANCE

Cette assurance est la seule qui vous indemnise suite à un accident que vous auriez seul, et également avec un tiers non identifié.

Elle tient compte des conséquences financières de l'accident et du fait que vous ne pouvez plus vivre comme avant (impossibilité de travailler, perte de revenus, frais d'aménagement du domicile...)

Au niveau de l'accompagnement : vous bénéficiez des services d'assistance comme la garde de vos enfants, le portage de repas...

- Indemnisation **jusqu'à 2 millions d'euros** en cas d'accident grave
- **Une couverture dès 1% d'invalidité**